



**3.2. Plan de zonage
Plan central
1/2500e**

REVISIONS ALLEGÉES N°1 et 2 - APPROBATION

<p>Vo pour des annexes à avoir arrêté ou délibérées en date de ce jour.</p> <p>Le 18 septembre 2024</p> <p>Le Préfet,</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Révisions Allégées n°1 et 2 prescrites le :</p> <p>PLU arrêté le :</p> <p>Anté-d'enquête publique du :</p> <p>Enquête publique du :</p> <p>RA1 et RA2 approuvés le :</p>	<p>25 novembre 2021 (commune) 20 septembre 2023 (CCP)</p> <p>13/12/2023</p> <p>11 avril 2024</p> <p>03 mai 2024 03 juin 2024</p> <p>18 septembre 2024</p>
--	---	---



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

- Légende**
- Zones de PLU :**
- UA - Zone urbaine (centre ancien)
 - UAJ - Zone urbaine (coupures vertes, coeurs d'îlots, interfaces avec les espaces agricoles et naturels...)
 - UB - Zone urbaine (abords centre-ancien)
 - UB1 - Zone urbaine (abords centre-ancien inondables aléa modéré)
 - UB2 - Zone urbaine (abords centre-ancien inondables aléa moyen)
 - UB3 - Zone urbaine (abords centre-ancien inondables aléa fort)
 - UC - Zones urbaine (extensions récentes)
 - UC1 - Zones urbaine (extensions récentes inondables aléa modéré)
 - UC2 - Zones urbaine (extensions récentes inondables aléa moyen)
 - UC3 - Zones urbaine (extensions récentes inondables aléa fort)
 - UCJ - Zones urbaine (coupures vertes, coeurs d'îlots, interfaces avec les espaces agricoles et naturels...)
 - UCP - Zones urbaine (secteur d'Allonal sensibilité paysagère)
 - UH - Zones urbaine (équipements publics socio-éducatifs, sportifs ou de loisirs... inondable aléa moyen)
 - UY - Zone urbaine (activités économiques)
 - UYc - Zone urbaine (activités économiques à vocation commerciale)
 - UY1 - Zone urbaine (activités économiques inondable aléa modéré)
 - UY2 - Zone urbaine (activités économiques inondable aléa moyen)
 - UY3 - Zone urbaine (activités économiques inondable aléa fort)
 - AU1 - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- Préscriptions :**
- ◆ Éléments protégés de la trame bleue (mares)
 - Solénils pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Éléments protégés de la trame verte (mares)
 - ◆ Éléments protégés de la trame bleue (cours d'eau)
 - ◆ EBC - Espace boisé classé
 - ◆ ER - Emplacement réservé
 - ◆ OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - ◆ ZN - Zone naturelle
 - ◆ ZN1 - Zone naturelle (présence potentielle de sites archéologiques)
 - ◆ ZN2 - Zone naturelle (inondable aléa moyen)
 - ◆ ZN3 - Zone naturelle (inondable aléa fort)
 - ◆ ZN4 - Zone naturelle (inondable aléa très fort)
 - ◆ Zhum - Éléments protégés de la trame bleue (zone humide)
 - ◆ Masse végétale - élément protégé de la trame verte et bleue ou du paysage
 - ◆ Éléments protégés de la trame verte (milieux et pelouses sèches)
 - ◆ Atlas des risques géologiques - Zone 2 Secteur de risques multiples - élude géotechnique préalable
 - ◆ SPSE 34-47 - Zone des effets très graves - jusqu'à 180 m de part et d'autre
 - ◆ SPSE 34-47 - Zone des effets graves - jusqu'à 200-225 m de part et d'autre
 - ◆ SPSE 34-47 - Zone des effets significatifs - jusqu'à 280-285 m de part et d'autre
 - ◆ SPSE PL2 D47 - transport d'hydrocarbures

